

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 1461

AMENDEMENT

présenté par

Mme Leboucher, M. Philippe Vigier, Mme Abadie-Amiel, M. Delautrette et Mme Liso

ARTICLE 15

À la deuxième phrase de l'alinéa 11, après le mot :

« commission »,

insérer les mots :

« mentionnée au I du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.